

Pôle finances et administration  
Direction administration et affaires juridiques  
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_287  
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

### 16 - RECTIFICATIF - DON À LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Par délibération DEL2023\_233 du 27 septembre 2023, le conseil municipal a accepté le don de Monsieur Marcel METTE, pour un montant de 200 000€ - frais de donation compris, aux conditions posées par ce dernier.

Monsieur Marcel METTE conditionnait le don de cette somme à son affectation au territoire de La Glacerie et au bénéfice de ses habitants.

Ainsi, il a donc été validé le fait d'affecter le don de Monsieur METTE au projet d'aménagement du site « le jardin des couleurs ». En cas d'impossibilité à réaliser ce projet, la commune s'est engagée à tenir informé Monsieur METTE et à affecter les fonds à un projet social sur le territoire de La Glacerie.

Le 19 octobre 2023, Monsieur Marcel METTE a fait savoir à la ville, par l'intermédiaire de sa notaire, que la donation au profit de la commune de Cherbourg-en-Cotentin ne porterait finalement que sur 99.000 €, frais d'acte inclus.

Il est donc nécessaire de soumettre la nouvelle proposition de don au conseil municipal et ainsi modifier la délibération DEL2023\_233.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter le don de Monsieur Marcel Mette, aux conditions précitées,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire toute démarche et à signer tout acte relatif à la donation.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>18h37</b>		Nombre de votants : <b>55</b>	
Pour : <b>54</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>1</b> Sophie HÉRY	NPPV : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 8 novembre 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand – LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand  
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne  
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège  
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert  
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie  
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine  
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe  
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit  
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 050-200056844-20231110-DEL2023\_287-DE